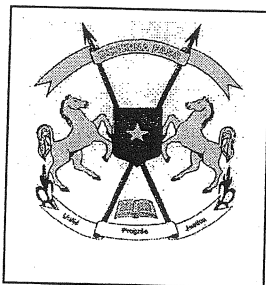


BURKINA FASO



**22^{ème} session du Conseil d'Administration de l'ONU Habitat
Du 30 Mars au 03 Avril 2009 à Nairobi**

Déclaration de :

**Monsieur Vincent T DABILGOU,
Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme
du BURKINA FASO**

Nairobi (KENYA) du 30 mars au 03 Avril 2009

**Mr /Mme le Président de la 22 session du Conseil
d'Administration de ONU Habitat,**

Madame la Directrice Exécutive d'ONU-Habitat,

Mesdames et Messieurs,

Distingués délégués,

Naturellement, C'est un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole, devant cette auguste assemblée, à l'occasion de la 22^{ème} session du Conseil d'Administration de ONU-HABITAT.

Je voudrais, au nom du Gouvernement du Burkina Faso, de celui de la délégation qui m'accompagne, et au mien propre, saluer l'hospitalité du peuple Kenyan.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage appuyé à l'ensemble du Système des Nations Unies et notamment à ONU-Habitat, pour l'excellente coopération entretenue avec mon pays.

Depuis les années 1970, cet organisme a fortement contribué à la réalisation de nombreux projets urbains dans plusieurs villes du Burkina Faso au nombre desquels, je voudrais citer les plus récents : le Programme d'Amélioration des Services Urbains de Base (PASUB), le Programme CDS, l'étude sur la pauvreté urbaine, la sécurité urbaine.... Et d'une manière générale, je voudrais saluer la pertinence des dialogues constants que les animateurs de ONU Habitat ont su développer avec les acteurs locaux et les administrations centrales sur des thématiques cruciales relevant de l'aménagement, du développement durable de la gestion urbaine et plus largement de ce que l'on dénomme aujourd'hui la gouvernance urbaine.

Permettez-moi également d'adresser mes vifs remerciements à tous les organisateurs de cette session pour l'excellent travail préliminaire accompli, qui nous a permis d'être là aujourd'hui et de disposer de nombreux documents qui nous serviront de base de travail.

Le thème spécial de la présente session du conseil d'administration à savoir : « **Promouvoir les systèmes de financement de logements abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et aux changements climatiques** » vient à point nommé, car le logement dans un passé récent, était malgré les orientations d'Istanbul de 1996, peu pris en compte dans les instances internationales. Le FMI et la Banque Mondiale ne lui consacrent pratiquement aucun financement.

Par conséquent, le financement du logement a toujours été une épineuse question à laquelle de nombreux gouvernements notamment, africains ont tenté, sans partenariat international, tant bien que mal, d'apporter des solutions.

Au Burkina Faso par exemple, le Gouvernement a expérimenté un certain nombre de mécanismes de financement de logements qui ont permis sans nul doute de

parvenir à des résultats forts appréciables, mais a des échelles qui n'ont jamais permis de satisfaire la demande sans cesse croissante.

On peut relever au passage, le financement de la construction massive des cités de la période révolutionnaire (Cités AN II, II, IV, 1200 logements etc.....). Et plus récemment, le Gouvernement vient de mettre en place un gigantesque programme de construction de logements dits "sociaux" au profit des couches sociales dont les revenus ne permettent pas d'accéder, dans des conditions soutenables, à des logements décents.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce Programme, le Gouvernement a mis en place une banque qui a pour vocation le financement de l'habitat à travers l'octroi de crédits acquéreurs allégés sur le long terme aux populations à revenus faibles.

Ce programme devra à terme, permettre à 10 000 ménages d'accéder, avec l'appui de l'Etat, du secteur privé et de ses partenaires, à des logements décents. Il reste tout de même évident que le programme ne parviendra pas à résorber définitivement la question d'insuffisance de logement au regard de l'ampleur de la demande due en grande partie à la conjugaison inédite de l'explosion urbaine et de la croissance démographique dans nos villes.

Face à cette situation, le Gouvernement a privilégié l'approche du partenariat public/privé pour mettre à contribution le secteur privé dans la production de logements. C'est dans ce sens, qu'une loi sur la promotion immobilière a été adoptée le 20 novembre 2008 afin d'inciter le secteur privé à se lancer dans la construction de logements.

Je puis vous dire aujourd'hui que dans le cadre de cette approche du partenariat public/privé le Gouvernement du Burkina Faso a signé des conventions de partenariat avec des promoteurs immobiliers privés pour la construction de

logements sociaux et économiques au profit des populations défavorisées.

Dans le but de réduire et de maîtriser les coûts liés aux aménagements et autres services urbains, l'implantation de ces logements a été intégrée au tissu urbain existant des villes afin de favoriser d'une part la densification des tissus urbains et d'autre part d'accélérer dans le même temps, et de manière solidaire la mise en place des réseaux de service sociaux de base au profit de l'ensemble des quartiers d'accueil.

Promouvoir les systèmes de financement de logements abordables nous impose de rechercher les stratégies opérationnelles de mobilisation de ressources financières adaptées au financement de logements dans un contexte de crise financière mondiale.

Mais il faut dans ce cas, que la question de l'habitat soit désormais sur l'agenda des politiques internationales comme elle a été en Europe au début de l'ère industrielle.

La liste des solutions n'est pas à inventer, elle sont bien connues :

- des politiques de cadastre efficaces garantissant la propriété aux catégories pauvres et des instruments viables et stables de financement hypothécaires de l'habitat ;
- l'élargissement du marché de crédits à l'habitat dans toutes les banques, sa sécurisation, et la création d'un marché financier africain capable de faciliter la mobilisation de ressources longues (UEMOA CEDEAO);
- la vulgarisation et le développement du crédit à l'habitat par des institutions financières mutualistes, les caisses populaires accessibles aux ménages pauvres ;
- améliorer le climat des affaires dans l'habitat en réduisant les contraintes réglementaires dans la

construction des logements (guichet unique du foncier et des autorisations de construire).

- Appuyer les gouvernements locaux à mieux connaître leur territoire et leurs enjeux tels que la cartographie la télédétection, les SIG le cadastre simplifié et l'adressage ;
- Enfin, orienter le développement urbain en proposant aux Gouvernements locaux une vision de leur ville à travers l'élaboration des SDAU pour les communes urbaines et les POS pour les communes rurales.

Je fonde l'espoir que les conclusions des travaux de la 22^{ème} session du Conseil d'Administration de ONU-Habitat nous permettront de trouver des systèmes opérationnels de mobilisation des ressources pour le financement de logements abordables pour un véritable développement humain durable avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

C'est en cela que résidera toute la pertinence des conclusions qui seront issues des travaux de réflexion de cette 22^{ème} session du Conseil d'Administration.

Je vous remercie.